



Référentiels de prise en charge des cancers en Région Centre

Guide méthodologique

1. Préambule

Les référentiels de prise en charge des cancers sont élaborés et validés par le réseau régional, à partir des recommandations nationales et/ou internationales existantes. Ils peuvent être propres à la région, ou il peut s'agir d'une recommandation nationale réalisée par les sociétés savantes concernées.

Les Centres de Coordination en Cancérologie (3C) assurent leur mise en oeuvre.

Les référentiels fondent les stratégies thérapeutiques proposées en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP).

Ils définissent, pour chaque type de dossier :

- Les bonnes pratiques cliniques
- Le quorum minimal exigible pour la tenue d'une RCP

2. Les bonnes pratiques cliniques

Les référentiels sont présentés organe par organe, regroupés en discipline. Ils identifient les situations cliniques selon les différentes classifications qui sont rappelées.

Le référentiel décrit trois étapes de la trajectoire du patient :

- Le bilan initial qui doit être réalisé
- La stratégie thérapeutique
- Les modalités de la surveillance post thérapeutique

Les différentes situations cliniques sont présentées sous forme synthétique avec des textes courts, avec l'aide éventuelle d'arbres décisionnels.

Les attitudes standards sont clairement identifiées et décrites. En l'absence de standard, les options possibles sont décrites et clairement identifiées en tant que telles. Le référentiel dans la mesure du possible, formule des recommandations.

Les principales références bibliographiques sont présentées.

3. Le quorum

Il s'agit des spécialistes médicaux devant obligatoirement prendre part à une RCP. Ce quorum est variable en fonction du type de RCP (gastro-entérologie, thorax, dermatologie, ...). Il est défini par le Conseil de structure de spécialité. Les propositions de prises en charge émises lors d'une RCP ne peuvent être validées si le quorum n'est pas atteint.

4. Organisation de mise en œuvre

L'ensemble de la communauté médicale de la région Centre impliqué dans l'activité concernée est convié à participer aux travaux, directement et par l'intermédiaire des Conseils de structures de spécialités, qui doivent être représentatifs. Les travaux sont menés par le référent régional de la structure de spécialité concernée. Il peut désigner un ou plusieurs experts en fonction de l'organe considéré. Un représentant de l'Observatoire des Médicaments, des Dispositifs Médicaux et des Innovations Thérapeutiques (OMÉDIT) est associé à ces travaux.

Les représentants de l'Industrie ne doivent pas être présents lors de ces travaux.

La cellule de coordination du réseau assure l'organisation logistique et vérifie le respect de l'application du présent guide : mise à jour des listings, convocation, ordre du jour, mise en forme du référentiel, publication sur le site web

Le document validé par les professionnels est diffusé par la cellule de coordination du réseau.

Le document est ensuite mis à la disposition des professionnels sur le site web du réseau.

5. Procédure d'actualisation

Le groupe de travail de chaque référentiel se réunit au minimum une fois par an pour actualiser les documents. Une synthèse, soulignant l'ensemble des modifications proposées par rapport à la version antérieure, est diffusée aux membres du Conseil de structure de spécialité pour validation.
